



## STOCKAGE DASRI **SUR MESURE**



### **BON A SAVOIR POUR LA MISE EN PLACE DU LOCAL:**

Nous assurons l'étude de votre projet, la réalisation des plans, la fabrication du local, les vérifications et déplaçons une équipe de pose pour l'installation (2 personnes). La durée de pose varie en fonction de la surface du local.

Sont à la charge du client: la préparation de la dalle adaptée pour recevoir le local (arrivée d'eau, arrivée électrique, évacuation d'eau, branchements utiles divers, installation d'un extincteur) Le délai de pose est prévu 8 semaines après validation des plans définitifs (et 30 jours après que la dalle ai été coulée).

### CONSTRUCTION

- Charpente en acier traité
- Isolation: panneau sandwich
- Aérations
- Porte coulissante

### DIMENSIONS

- Hauteur: **SUR MESURE**  
Hauteur max: 2500 mm
  - Largeur: **SUR MESURE**  
Hauteur min: 2000 mm
  - Profondeur: **SUR MESURE**  
Largeur max: 6000 mm
- Surfaces de 7 à 72 m<sup>2</sup>**

### VERROUILLAGE

- Serrure à clé

### COTES UTILES

- Passage:
- Largeur: **SUR MESURE**
- Profondeur:

### OPTIONS ÉQUIPEMENTS

- Clavier à code mécanique
- Personnalisation couleur porte

### INSTALLATION

**SE POSE SUR UNE DALLE PRÉPARÉE PAR VOS SOINS.**  
Vous devez aussi prévoir tous les raccordements nécessaires à une utilisation dans les règles de l'art.



Afin de bien choisir votre armoire, merci de vérifier les dimensions de vos cartons / fûts / GRV selon notre tableau de correspondance page 4. Nous ne fournissons pas les bacs de collecte. Merci de contacter votre société de collecte.





## CONDITIONS GÉNÉRALES SUR LES LOCAUX DE STOCKAGE INTERMÉDIAIRE\* :

Ces locaux, dont l'emplacement n'a pas toujours été prévu dans les bâtiments existants, sont néanmoins très souvent indispensables.

### LA FONCTION:

- entreposage temporaire de déchets préalablement conditionnés pour une ou plusieurs unités de soins, dans des conditions conformes à la réglementation et aux protocoles internes ;
- point de collecte à l'intérieur de l'établissement qui peut également être utilisé pour l'entreposage des produits souillés, du linge sale, des déchets ménagers et assimilés.

### LA LOCALISATION:

- dans la mesure du possible, à l'extérieur de l'unité de soins ;
- à proximité du circuit d'évacuation (monte-charge, ascenseur...).

### LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES ÉQUIPEMENTS:



- signalisation apparente de l'usage du local et limitant l'accès sur la porte ;
- identification du local du point de vue de la réglementation incendie ;
- superficie adaptée au volume de déchets produits et au rythme de collecte ;
- absence de communication directe avec d'autres locaux ;
- local non chauffé et éventuellement réfrigéré dans le cas de conditions climatiques particulières (départements d'outre-mer et assimilés) ;
- ventilation suffisante, naturelle ou mécanique ;
- porte suffisamment large pour laisser passer les conteneurs et à fermeture impérative (un dispositif à clef ou « digicode » est recommandé pour les locaux susceptibles d'être accessibles au public) ;
- éclairage efficace ;
- interdiction d'entreposer des déchets conditionnés dans des sacs à même le sol ;
- sols et parois lavables, résistants aux chocs et aux produits détergents et désinfectants ;
- poste de lavage des mains correctement équipé à proximité ou à défaut, distributeur de solution hydro- alcoolique ;
- conteneurs mobiles distincts et clairement identifiés pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux et les déchets assimilables aux déchets ménagers ;
- affichage des consignes et du protocole interne d'entretien.

## COMMENT INSTALLER VOTRE LOCAL ?

Il est impératif de préparer un sol plat pour installer votre mobilier TRISTOCK.



## DIMENSIONS FÔTS ET GRV DE RÉFÉRENCE POUR NOS CONCEPTIONS:

CONTENANTS en litres		DIMENSIONS en mm		
<b>Mini fûts</b>				
		<b>Hauteur</b>	<b>Largeur</b>	<b>Longueur</b>
	5	140	190	190
	10	200	190	190
	30	330	400	360
	50	500	400	360
	60	580	400	360
<b>GRV</b>				
				
	240	1070	580	730
	360	1110	620	865
	770	1340	767	1360

\*Arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.

Sources: Déchets d'activité de soins à risques infectieux, comment les éliminer?  
Guide technique du ministère de la Santé et des Sports